

• Juin 2019

OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION DE MIEL ET GELEE ROYALE

Cette synthèse présente les résultats de l'étude menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Objectifs et méthode

Cette étude a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel et de gelée royale en France en 2018 conformément à la demande formulée par FranceAgriMer. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré, ciblant prioritairement les apiculteurs détenant plus de 50 ruches¹. Trois supports de collecte ont été mobilisés : une enquête en ligne, une enquête postale et une relance téléphonique ciblée sur les détenteurs de plus de 150 ruches.

Les données ainsi obtenues ont ensuite été retraitées à l'aide de différentes méthodes statistiques.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2018

Nombre de ruches	% de répondants/ déclarants DGAL 2018	Répartition volume 2018
Moins de 50	3,8%	23,2%
50 à 149	11,1%	10,1%
150 à 399	12,6%	28,3%
Plus de 400	13,9%	38,4%
Total	4,4%	100%
Dont >de 50	12,2%	76,8%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019 d'après la déclaration de la DGAL

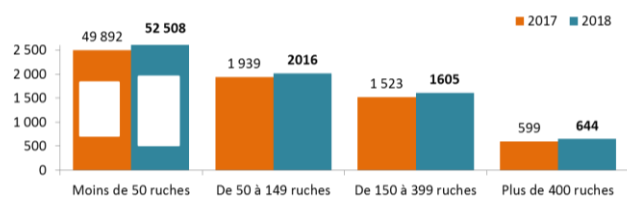
Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 2 607 apiculteurs, soit 4,4 % des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2019.

Principaux résultats

Le nombre total d'apiculteurs augmente en 2018

Pour la quatrième année consécutive, l'Observatoire a mis en évidence une augmentation du nombre d'apiculteurs avec une augmentation de près de 5 % en un an, liée en partie à un accroissement du nombre de déclarants auprès de la DGAL (**56 773 apiculteurs en 2018** contre 53 953 apiculteurs en 2017) mais également par une augmentation du nombre d'apiculteurs. Malgré une augmentation des déclarants en 2018, la **proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches** reste identique à celle de 2017 et aux années précédentes (**92,5 %**). Ainsi ce sont majoritairement les apiculteurs de moins de 50 ruches qui augmentent chaque année. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs de loisir mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture en tant que complément à une autre activité.

Nombre d'apiculteurs en France Métropolitaine en 2017 et 2018

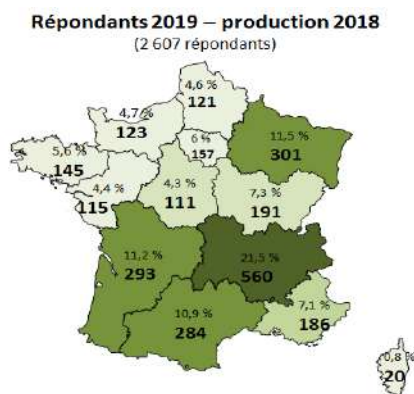


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019 d'après la déclaration de la DGAL

Le nombre d'apiculteurs pluriactifs est en augmentation par rapport à 2017 : le taux de pluriactifs était de 81 % en 2017 contre 87 % en 2018. Plus le nombre de ruches augmente, plus le taux de pluriactif diminue. Les apiculteurs produisant de la gelée royale, à taille égale, sont plus nombreux à être à temps complet. La production de gelée royale requiert plus de technicité et de manipulations.

¹ Les ruches détenues à des fins éducatives et de politiques RSE des entreprises sont exclues du champ de l'étude.

Nombre d'apiculteurs répondants par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les grandes régions du Sud de la France, avec en tête **Auvergne-Rhône-Alpes**, suivi de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie. Dans la partie Nord, c'est le Grand-Est qui se détache.

Un taux de remise en production en baisse

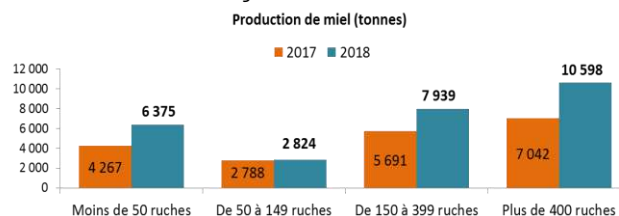
Tout comme le nombre d'apiculteurs déclarants, celui des ruches mises à l'hivernage a également augmenté (+ 9 %) entre 2016/2017 et 2017/2018, pour atteindre **1 471 361 ruches pendant la période hivernale**. On observe dans le même temps une augmentation du nombre de ruches en production de 5 % entre 2017 et 2018. On dénombre, au printemps 2018, **986 659 ruches en production** (contre 939 385 en 2017). Le taux de remise en production est de 64 % contre 71 % l'année passée soit 7 points de moins. Ce taux diminue d'année en année depuis le début de l'Observatoire. Ce taux prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, mais également les colonies faibles et les non-valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps). Chez les apiculteurs possédant moins de 50 ruches ce taux remonte à 75 %, alors qu'il descend à 62 % pour ceux ayant plus de 50 ruches.

2018, une production de miel en hausse par rapport à 2017

Après une production particulièrement faible de 16 099 tonnes en 2016 et de 19 788 tonnes en 2017, la production est estimée à **27 736 tonnes** en 2018 (+ 40 % par rapport à 2017). Cette production dépasse même la récolte de 2015, jugée très bonne et qui était de 24 224 tonnes. Les conditions météorologiques ont été favorables notamment dans le Nord-Est. Le Sud a bénéficié de conditions moins favorables (froid au printemps, inondations, etc.) avec une mortalité en sortie d'hiver, de 30 % à 80 %.

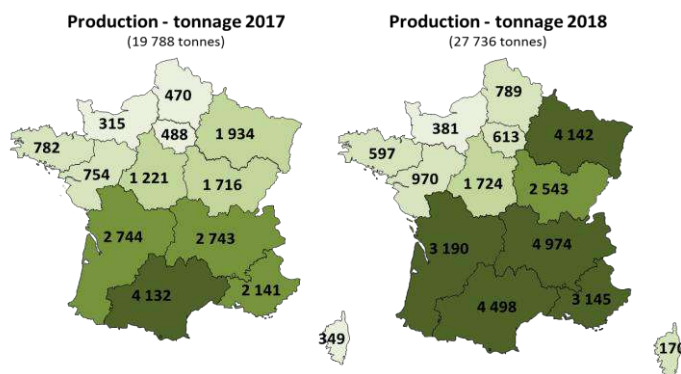
La production de miel est principalement le fait d'apiculteurs possédant plus de 50 ruches (77 % du volume en 2018). Les apiculteurs de 50 à 149 ruches ont produit 10 % du volume. Ceux ayant de 150 à 400 ruches, 29 % du volume, et les apiculteurs de plus de 400 ruches, 38 % du volume.

Production française de miel en 2017 et 2018



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

Répartition de la production de miel par région en 2017 et 2018



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

La production de miel est concentrée dans la moitié Sud du pays. En 2018, la principale région productrice de miel est **l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 4 974 tonnes** (18 % de la production nationale), suivie de l'Occitanie (16 %) et le Grand Est (14 %).

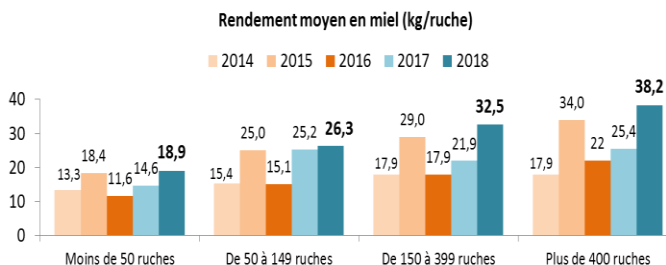
Le miel certifié biologique représente environ 10,3 % du total du volume de miel produit en 2018 soit 2 857 tonnes. Ce type de miel est presque exclusivement produit par des apiculteurs professionnels, les apiculteurs de loisir ne souhaitant en général pas s'acquitter du montant de la certification.

Le rendement moyen en miel issu de l'agriculture conventionnelle a augmenté pour atteindre des niveaux inégalés depuis la mise en place de l'observatoire en 2014.

Le rendement moyen national est en hausse pour atteindre **28,7 kg de miel produit/ruche en 2018**, contre 21,1 kg/ruche en 2017, soit une hausse de 36 %. La progression du rendement est corrélée positivement à la taille du cheptel. Ainsi les apiculteurs de plus de 400 ruches ont un

rendement de 38 kg/ruche contre 19 kg/ruche pour les moins de 50 ruches. Le rendement moyen par ruche de miel biologique a connu une légère augmentation. Il était de 18,1 kg/ruche en 2017 pour atteindre 19 kg/ruche en 2018, soit une hausse de 5 %.

Evolution du rendement moyen annuel de 2014 à 2018 (kg de miel par ruche)

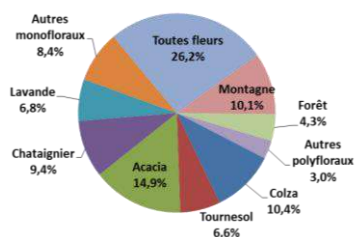


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

Certaines miellées sont en recul en 2018 pour la seconde année consécutive

Le miel toutes fleurs reste la miellée la plus importante en France métropolitaine avec 26,2 % du volume produit (baisse de 11 % par rapport à 2017). Il est suivi par le miel d'acacia, la récolte du miel d'acacia a été multipliée par 3 en un an. Le miel d'acacia retrouve sa seconde place de 2015 alors que sa production baissait depuis 3 ans (6,2 % en 2016, 5 % en 2017). En troisième position on retrouve le miel de colza. Cette hausse peut s'expliquer par une météo favorable.

Production par miellée (Total 2018 : 27 736 tonnes)



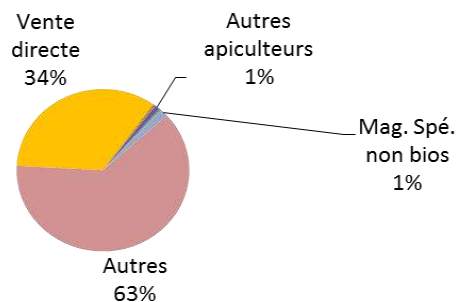
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

Un conditionnement en pot plus élevé en 2018

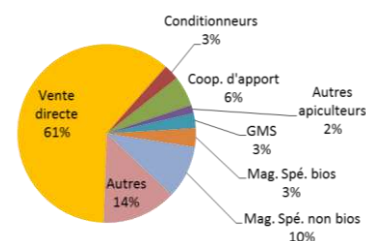
En 2018, 77 % des 27 736 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs. Ce taux est en augmentation depuis 2016 (58 % de mises en pot). Les apiculteurs de plus de 50 ruches ont conditionné 72 % de leur production. Depuis 2015, le marché du vrac devient plus avantageux. Les apiculteurs se tournent de plus en plus vers le conditionnement en pot (même en cas de bonne récolte). La mise en pot requiert davantage de main d'œuvre mais offre un revenu régulier contrairement au vrac.

Circuit de commercialisation du miel par taille d'exploitation

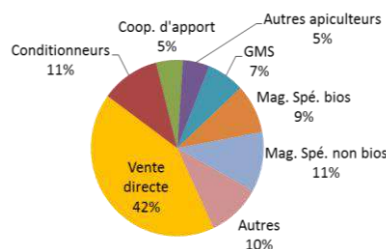
Moins de 50 ruches (6 375 tonnes en 2018)



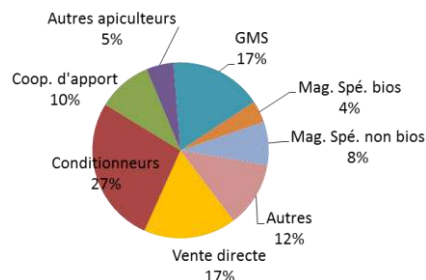
De 50 à 149 ruches (2 824 tonnes en 2018)



De 150 à 399 ruches (7 938 tonnes en 2018)



Plus de 400 ruches (10 597 tonnes en 2018)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

Les circuits de commercialisation du miel diffèrent selon la taille de l'exploitation apicole.

63 % de la production des moins de 50 ruches est destinée à la catégorie « autres » qui comprend l'autoconsommation et le don aux amis/à la famille. Le reste des volumes de miel est presque totalement écoulé via la vente directe aux particuliers (34 %). La part du volume écoulé vers la catégorie « autres » diminue lorsque la taille de l'exploitation augmente : de 14 % du volume vendu pour les apiculteurs disposant de 50 à 149 ruches, elle représente 12 % pour les exploitations de plus de 400 ruches. La catégorie « autres » a augmenté au sein des apiculteurs de

plus de 400 ruches (passant de 3 % en 2017 à 12 % en 2018).

La part de la production vendue en vrac à des conditionneurs et des coopératives d'apport augmente avec la taille de l'exploitation : de 9 % pour les exploitations de 50 à 149 ruches, elle passe à 16 % pour les exploitations de 150 à 399 ruches et à 37 % pour les plus de 400 ruches.

Une production de gelée royale en baisse en 2018

Contrairement au miel, la **production de gelée royale** a légèrement diminué (- 4 % en un an) pour atteindre **2 903 kg en 2018** contre 3 013 kg en 2017. Le rendement pour ce produit est très variable : de 0,32 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR à 0,91 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents, souvent professionnels, au GPGR. Le rendement des non-adhérents a diminué (passant de 0,52 kg/ruche à 0,32 kg/ruche en 2018) et celui des adhérents a augmenté (de 0,72 kg/ruche à 0,91 kg/ruche en 2018). 43 % des volumes de gelée royale produite est certifiée Agriculture Biologique.

La diversification de l'activité apicole concerne surtout les apiculteurs à plein temps

Certains apiculteurs possèdent une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser leurs pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage. Certains d'entre eux commercialisent ensuite le surplus de cette activité : 0,7 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches **commercialisent des produits d'élevage** contre 14,7 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches. 2,6 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches et 9,8 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches pratiquent une activité de **pollinisation** (fruitières et céréalières principalement).

De plus, 1,9 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches et 26,3 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches commercialisent des produits transformés à base de miel. 11 % des apiculteurs produisant de la gelée royale commercialisent des produits transformés à base de gelée royale.

Environ 30 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches commercialisent d'autres produits apicoles tels que la **propolis**, la **cire** et/ou le **pollen**.

Les apiculteurs disposant de moins de 50 ruches commercialisent moins ces produits car cela demande plus de manipulations des ruches.

Commercialisation d'autres produits de la ruche en 2018

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	2018 Part des apiculteurs avec moins de 50 ruches	2018 Part des apiculteurs avec plus de 50 ruches
Cire	11%	39,6%
Pollen	2,4%	25,3%
Propolis	5,7%	25,5%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

La production en transhumance

La **transhumance** signifie la production hors région (parfois compris hors département). Plus la taille des exploitations augmente, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance augmente. La transhumance requiert plus de technicité et d'organisation. Les apiculteurs de loisir sont uniquement 4 % à pratiquer la transhumance contre 67 % chez les plus de 400 ruches. La transhumance permet de diversifier la production et les miellées (par exemple, faire du miel de lavande pour des apiculteurs bretons). La transhumance est principalement pratiquée par les apiculteurs du Sud de la France.

Chez les apiculteurs de plus de 400 ruches transhumant ou non, 22 % de la production provient d'une autre région que celle d'origine. Les productions en transhumance sont réalisées principalement afin d'obtenir des miellées particulières (« miel de... ») et c'est l'une des caractéristiques des producteurs du Sud de la France où la part des miels toutes fleurs est assez faible.

	Part des apiculteurs produisant en transhumance (%)	Part de production produite en transhumance chez les apiculteurs transhumant (%)	Part de la production en transhumance sur la production totale (%)
< 50 ruches	4,3%	42,8%	2,3%
Entre 50 et 149	38,1%	28,9%	9,6%
Entre 150 et 399	45,5%	32,3%	12,8%
Plus de 400	67%	32,7%	22,4%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2019

A contribué à ce numéro : unité Filières spécialisées / service Analyse économique des filières

Renseignements : julie.barat@franceagrimer.fr / tassadit.lefki@franceagrimer.fr



FranceAgriMer / **SYNTHÈSES** / Une publication de FranceAgriMer / Directrice de la publication : Christine Avelin © tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr